

ration canadienne, que celle qui nous fut conférée quand l'honorable premier ministre et trois de ses collègues ont été nommés membres de cette commission avec plein pouvoir de la régler.

Mon honorable ami s'inquiète du rôle que pourrait jouer le ministère des Affaires étrangères dans les questions de cette nature, mais si on tient compte des pouvoirs qui lui ont été conférés dans cette affaire, il n'a pas le droit de prétendre que dans l'affaire de la frontière de l'Alaska, le Canada ait eu à subir la pression du gouvernement anglais.

Le Canada a le droit d'être consulté sur tous les traités dans lesquels ses intérêts sont en jeu. Je suis aussi partisan de cette doctrine que l'honorable premier ministre ou qui que ce soit dans cette Chambre. Mais quand nous parlons de faire des traités indépendants n'oublions pas que c'est le roi qui fait les traités et qu'il les fait sur les conseils de ministres responsables. N'oublions pas que lorsqu'un traité est violé et qu'il faut déclarer la guerre, c'est encore le roi qui la déclare, toujours sur l'avis de ministres responsables. Rappelons-nous que lorsque la paix est heureusement rétablie, c'est toujours le roi qui la proclame, sur l'avis de ministres responsables.

Je considère que les intérêts canadiens peuvent être sauvegardés, sans qu'il soit nécessaire de se départir de cette règle constitutionnelle. Il me semble que nos intérêts étaient protégés par les pouvoirs accordés au gouvernement lors de la nomination de quatre commissaires à Washington. Tout en étant disposé à appuyer mon très honorable ami dans la revendication de toute liberté de traiter nécessaire à l'entier développement de notre vie nationale, je ne suis pas prêt à demander une chose que je ne comprends pas et que l'honorable premier ministre n'a pas expliquée clairement.

Avant de terminer je désire revenir sur un sujet que j'ai déjà traité—l'attitude du gouvernement sur les modifications à la loi concernant le chemin de fer transcontinental d'abord, puis la nomination de M. Blair à la présidence de la commission des chemins de fer. Mon très honorable ami se rappelle-t-il les paroles qu'il prononçait l'an dernier quand il disait :

A la première de ces objections, à ceux qui trouvent à redire à la construction immédiate de ce chemin, et qui sont d'avis qu'il faudrait attendre et remettre à plus tard, qu'il faudrait s'arrêter, réfléchir, étudier et méditer, qu'il me suffise de répondre que ce n'est pas le moment de délibérer, mais d'agir. Voici le flot qui nous apporte la fortune, si nous le laissons passer il se pourrait qu'il ne revint pas et que l'avenir de la nation, aujourd'hui si plein de promesses, se chargeât de nuages. Nous ne saurions différer, parce que l'heure ne souffre pas de retard et qu'à cette époque de merveilleux développement le temps perdu l'est doublement.

Maintenant que cette transaction a été complétée par la signature du contrat, maintenant que le gouvernement qui était partie

à la convention est légalement lié, maintenant que les directeurs de l'entreprise ont déclaré que le chemin serait construit, maintenant qu'ils ont déposé un million de louis sterling comme garantie, maintenant qu'ils ont déclaré par la bouche de leur président que les travaux seraient exécutés au printemps, sans modifications, comment se fait-il que l'honorable premier ministre vienne leur dire : "Attendez, attendez que nous nous présentions devant le parlement pour vous obtenir de nouvelles concessions." Qu'est devenu le flot de la fortune dont il nous parlait l'an dernier ? Aujourd'hui tout cela est oublié et il se hâte de convoquer le parlement pour apporter de nouvelles modifications au projet.

A la même époque il disait encore :

Notre devoir, le voilà. Il nous commande, il nous presse. Ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui, à cette heure, à l'instant même qu'il faut agir. Plaise à Dieu qu'il ne soit pas déjà trop tard, que notre trafic n'ait pas encore pris d'autres voies, qu'un concurrent toujours en éveil n'ait pas profité du temps que nous passons à délibérer, pour s'emparer du trafic qui devrait plutôt revenir à ceux qui reconnaissent le Canada comme leur pays natal ou leur pays d'adoption.

Alors, il fallait absolument se hâter, mais aujourd'hui sa devise est : "Attendez, attendez que nous nous présentions de nouveau devant le parlement, avec un projet virtuellement nouveau, et que nous fassions stipuler que le chemin, au lieu d'être terminé en 1908, ne le sera qu'en 1911." Aujourd'hui, il nous crie : "Attendez, attendez que je fasse modifier le contrat de manière à retarder de trois ans le parachèvement du chemin.

L'an dernier, il trouvait des accents chaleureux pour nous demander de ratifier le projet. Il nous disait :

Je puis m'adresser avec confiance au jugement de la Chambre et lui demander de ratifier avec joie et enthousiasme le contrat que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Je suppose que l'honorable premier ministre va nous demander d'accueillir avec plus de joie, plus d'enthousiasme encore, les amendements qu'il soumettra bientôt à la considération de la Chambre. Je ne crois pas que nous soyons tous disposés à accepter avec une joie délirante les nouvelles concessions qu'il nous demande de faire à la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique. Il est possible que parmi les honorables députés de la droite qui déclaraient l'an dernier que ce projet était d'inspiration divine, il s'en trouve quelques-uns qui soient prêts à déclarer que dans l'intérêt du pays, il faut absolument modifier le contrat en accordant plus d'avantages au Grand-Tronc-Pacifique. Je suppose que telle est l'attitude que vont prendre nos honorables collègues de la droite; mais, laissant cela de côté, dans quelle portion a dû se trouver l'honorable premier ministre quand il est allé offrir la présidence de la commission des chemins de fer à mon ami M. Blair ? Que s'est-il dit dans cette